

élevées à 2,385, et pendant ce temps, le nombre total des enfants abandonnés, qui, dans la première période, n'était que de 1000 à 1100 par année, était arrivé, dans la seconde, à celui de 12 à 1300.

Ainsi donc, Messieurs, il est bien évident que l'accroissement des enfants exposés ne tient à Lyon à aucune des causes que l'on a jusqu'à ce jour signalées, mais seulement à une cause toute simple, toute naturelle, je dirais presque toute légitime, si l'on pouvait parler ainsi dans un si triste sujet, à l'augmentation de la population. Cependant cette cause a échappé à l'administration supérieure; elle a, tour-à-tour, accusé et les mœurs et, je le dis avec peine, la négligence et même la prévarication des bons citoyens qui se dévouaient à la direction des établissements de charité. Le 27 mars 1810, le ministre de l'intérieur, M. de Montalivet, adressait aux préfets une circulaire où il exprimait l'étonnement du chef de l'Etat en voyant l'accroissement du nombre et de la dépense des enfants trouvés, et il signalait une multitude d'abus qui, disait-il, s'étaient glissés dans l'administration des hospices et accusaient le défaut de surveillance de la part des maires et des administrations centrales. Cette circulaire était le précurseur des décrets du 11 juin 1810 et du 19 janvier 1811, qui, en cas d'insuffisance des centimes additionnels créés par la loi du 21 ventose an 9, et sur lesquels l'arrêté du 4 vendémiaire an 10 avait imputé la dépense des enfants trouvés, ordonnèrent que les communes seraient appelées, ainsi que les départements et les hospices, à concourir à cette dépense : on croyait par cette mesure s'opposer au mal dont on s'effrayait; mais le remède était injustement appliqué, le mal a continué de grandir : le nombre des enfants trouvés a plus que doublé en France, et celui des enfants à la charge des hospices de Lyon qui s'élevait, en 1810, à 3,500, est aujourd'hui arrivé, au bout de 25 années, à 10,400.

Toutefois, Messieurs, si l'accroissement des enfants trouvés s'explique très-bien par celui de la population, il n'en est